

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 16 novembre 2023

Date de convocation : le 16 octobre 2023

Date d'affichage : 16 novembre 2023

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES -- Alain ANGLES -- Jacques BARBEZANGE -- Magali BESSAOU - Christian BONNET -- Jean Marc CALVET -- Bernard CASTANIER -- Jean-François CLAPIER -- Sylvain COUFFIGNAL -- Sébastien DAVID -- Robert DIEUDE -- Joel ESPINASSE -- Jean-Luc FARJOU -- Bernard GORGEON -- Jean Louis GRIMAL -- Henry CLAUDE -- Christophe LABORIE -- Jean Marie LACOMBE -- Paul MARTY -- Jean Pierre MASBOU -- Bernard NAYRAC -- Alain NOUVIALE -- Jean-Claude SOUYRIS -- Thierry TEULIER -- Christian TIEULIE -- Pierre TIEUIE -- Bernard VERDIER

Etaient absents ou excusés : 23 Dont 3 ont donné procuration

Votes Pour : 30
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2023/11/17

PARTICIPATIONS DU SIEDA AUX PROJETS DE TRANSITIONS ENERGETIQUES DES COMMUNES DANS LE CADRE DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS



SIEDA
Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

PARTICIPATIONS DU SIEDA AUX PROJETS DE TRANSITIONS ENERGETIQUES DES COMMUNES DANS LE CADRE DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Monsieur le Président rappelle que le SIEDA est une boîte à outils pour les communes et collectivités et que dans ce cadre il effectue pour leurs comptes des prestations ou travaux sous convention de mandat. On retrouve ces situations pour la réalisation de diagnostics de performance énergétiques des bâtiments publics, les études de faisabilité d'autoconsommation ou l'intracting...

Alors qu'actuellement les collectivités sont sollicitées pour la prise en compte d'un forfait de participation la mise en place des opérations pour compte de tiers pour comptabiliser ces actions impose de reconsidérer le calcul des participations et ainsi de définir un pourcentage.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de mettre en place pour l'ensemble des actions menées dans le cadre de la maîtrise de l'énergies une participation à hauteur de 60% du montant HT de la prestation au SIEDA. Cette participation sera demandée à compter des opérations à engager sur 2025. Pour 2024 les actions étant déjà en cours la participation de 300 € à charge de la commune reste maintenu.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du *20 Novembre 2023*

Le Président du SIEDA
Stéphane DAVID
SIEDA
E.P. 2018
12002 RODEZ
CEDEX 9